

ASSOCIATION SAINT-LÔ COMMERCES
50000 SAINT-LÔ,

RÈGLEMENT SAC OFFERT « CONSOMMER À SAINT-LÔ C'EST BON POUR MA VILLE »
SAINT-LÔ COMMERCES
POUR LE 24/09/2022

Article 1 :

L'Association SAINT-LÔ COMMERCES organise le 24 septembre 2022 une distribution de sacs « Consommer à Saint-Lô c'est bon pour ma ville » contre le téléchargement de son application Boutic Saint-Lô. Il s'agit d'un événement ouvert à tous (sauf personnes désignées en article 7).

Article 2 :

Le samedi 24 septembre 2022 de 10h00 à 19h00, les participants devront se manifester au stand installé sur l'espace public à côté de la boutique l'Atelier Cuisinier de Geneviève lethu et présenter une preuve du téléchargement de l'application Boutic Saint-Lô. Une fois la preuve présentée, le participant se verra remettre gratuitement un sac « Consommer à Saint-Lô c'est bon pour ma ville ».

Article 3 :

Les sacs pourront être récupérés le samedi 24 octobre 2022 de 10h00 à 19h00.

Article 4 :

Un seul sac pourra être remis par famille.

Article 5 :

Cette offre est valable dans la limite des stocks disponibles.

Article 6 :

Le présent règlement est consultable sur le site de Saint-Lô Commerces : [https://
www.saintlocommerces.com/](https://www.saintlocommerces.com/)

Article 7 :

L'offre est valable pour tous sauf aux commerçants eux-mêmes et à (aux) conjoint(e)s et enfants des commerçants.